

Règlement de la bourse aux jouets / jeux / livres enfants 2026

Organisée par le Comité des Fêtes de Landudal

Veillez lire attentivement ce règlement qui sera à conserver jusqu'au paiement de vos articles vendus.

Article 1 : Participation, lieu, délai.

Toute participation implique une adhésion de 2 € par liste de 15 articles à régler au moment du dépôt le samedi 7 novembre 2026. Chaque participant est autorisé à prendre cinq listes maximum.

Une copie de votre carte d'identité est demandée afin de faire la déclaration à la préfecture. Vous pouvez nous l'envoyer par mail dès que possible ainsi que l'attestation sur l'honneur complétée et signée : bavlandudal@gmail.com **au maximum le mercredi 28 octobre 2026.**

- **Dépôt** : samedi 7 novembre 2026 de 11h à 15h à la salle l'Atelier de Landudal (merci de respecter ce créneau horaire).
- **Vente** : dimanche 8 novembre 2026 de 8h30 à 15h à la salle l'Atelier de Landudal. Les articles déposés non récupérés à temps seront propriété de l'association au bout de 2 mois.
- **Récupération des invendus** : dimanche 8 novembre 2026 de 17h à 18h à la salle l'Atelier de Landudal sur présentation du coupon à échanger contre la reprise de vos cartons.
- **Recettes de vos articles vendus** : au moment du dépôt des articles, nous remettre une enveloppe timbrée à votre adresse pour maximum 2 listes, prévoir une enveloppe supplémentaire en cas de troisième liste. Mettez votre (vos) lettre(s) d'identification en rouge en haut à gauche de chaque enveloppe. L'envoi du chèque se fera dernier délai lundi 7 décembre 2026. Si vous ne fournissez pas d'enveloppe timbrée, nous déduirons 3 € du montant de vos ventes.

Article 2 : Conditions de vente.

Tout dépôt d'articles implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. **L'association décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de détérioration des articles confiés.**

La mise en place et la vente des articles confiés seront faites par les bénévoles de l'association du Comité des Fêtes de Landudal.

Le Comité des Fêtes de Landudal prélèvera 10 % du montant des ventes et vous restituera votre part par chèque. Exemple : si vos ventes sont de 100 €, nous vous restituerons 90 €.

Article 3 : Articles et nombre d'articles autorisés par liste.

Sont autorisés tous les jouets, jeux, puzzles, CD, DVD, jeux vidéo et livres enfants/adolescents en bon état, complets, propres et qui fonctionnent. N'hésitez pas à mettre des piles dans les jeux qui en ont besoin pour montrer qu'ils fonctionnent, vous aurez plus de chance de vendre vos articles !

Une liste vous permet de vendre un total de 15 articles.

Articles non autorisés à la vente : vêtements, articles de puériculture, peluches et consoles.

Les lots et ensembles sont comptabilisés comme un seul article.

Afin de préserver la qualité de la bourse nous nous réservons le droit de retirer de la vente des articles que nous jugeons non vendables (abîmés, ne fonctionnant pas ou mal étiquetés).

Article 4 : Liste des dépôts.

Une fois votre inscription prise en compte, le Comité des Fêtes de Landudal vous enverra par mail une liste de dépôt, avec votre lettre d'identification, qui sera à remplir par vos soins en notant uniquement la désignation de l'article et le prix (**ne pas mettre le sigle « € »**). Chaque article ou lot mis en vente correspond à une ligne. Si vous vendez plusieurs articles identiques au même prix, remplissez bien une ligne par article.

Chaque participant est autorisé à prendre trois listes au maximum.

Dès que vous avez fini votre étiquetage, merci de nous envoyer votre liste par mail **et au maximum le mercredi 28 octobre 2026** : ceci nous permet de les traiter au fur et à mesure car nous informatisons les prix. N'oubliez pas de noter vos lettres d'identification dans l'objet du mail.

Des modifications sur vos listes seront acceptées à titre très exceptionnel au maximum 48h avant la bourse aux vêtements, soit dernier délai le vendredi 6 novembre à 12h (passé cette date, aucune modification ne sera prise en compte pour des raisons organisationnelles).

Article 5 : Prix des articles proposés à la vente.

Vous décidez vous-même du prix de vente de chaque article.

Seuls les prix ronds ou 50 centimes sont autorisés avec un **prix minimum de vente à 1€** : exemple 1 €, 2 €, 3 €.... 1,50 €, 2,50 €, 3,50 €....

Sachez que le prix que vous aurez indiqué sera majoré de 10 % lors de son achat (à la charge de l'acquéreur) et que le Comité des Fêtes de Landudal prélèvera 10 % sur le montant de vos ventes. Exemple : si vous vendez pour un montant total de 40 € nous vous restituerons 36 € (soit 40 € - 4€ correspondant à 10% de vos ventes). Quant à l'acheteur, pour 40€ d'achat il paiera 44€ (soit 40 € + 4€ correspondant à 10% de vos ventes), le prix affiché sur l'étiquette est majoré de 10%.

Article 6 : Préparation des articles.

Chaque article ou lot portera une étiquette que nous vous fournirons **par mail**. Elle sera à imprimer et à **attacher par un lien solide** (fil de cuisine, bolduc, etc....) sur vos articles. **Ne pas utiliser d'agrafes, de collier de serrage type colson ou d'étiquettes autocollantes** : les articles ainsi étiquetés ne seront pas exposés à la vente. Nous vous conseillons d'utiliser de la ficelle pour étiqueter vos articles et d'**éviter au maximum le scotch**

Concernant **les puzzles et jeux de société** merci de vérifier qu'ils sont complets et de bien fermer la boîte à l'aide de ficelles. Si ce n'est pas le cas, ils ne seront pas mis en vente.

Concernant **les CD / DVD / jeux vidéo / livres avec CD** : mettre le CD / DVD / jeu vidéo dans une enveloppe avec vos identifiants et le numéro de l'article correspondants à votre liste. L'emballage du CD / DVD / jeu vidéo sera mis en exposition à la vente mais les supports numériques seront gardés en caisse pour éviter les vols.

Vous pouvez coller la planche d'étiquette sur du papier canson ou un autre support cartonné, également les plastifier pour les rigidifier. Une étiquette solidement fixée limite le risque de ne pas être vendu ou égaré.

Si vous n'avez pas la possibilité d'imprimer les étiquettes, vous pouvez les faire vous-même **en respectant les dimensions de celles envoyées par mail (longueur : 6,5 cm ; hauteur : 4 cm) et en notant vos identifiants et le numéro de la ligne** : reprendre le modèle ci-dessous et le reproduire sur papier épais :

IDENTIFIANT	LIGNE	PRIX
AGE	DESCRIPTIF	

Attention : rassemblez les lots ou petites pièces de façon qu'ils ne soient pas séparés. Rassemblez ou liez les ensembles ou lots de jouets / livres. Mettez dans un sac transparent les petites pièces. Pensez que les articles vont être manipulés et mélangés et que le seul moyen de vous les attribuer est leur étiquette.

Article 7 : Conditionnement.

Les articles seront impérativement déposés dans un carton ou une boîte en plastique avec couvercle portant les lettres d'identification en rouge et en majuscule, visibles sur le rabat et sur le côté du carton ou de la boîte. Merci de n'avoir que l'identifiant que nous vous avons attribué écrit sur le carton, cela évitera des erreurs pour le rangement de vos invendus.
Ne pas apporter vos articles dans des sacs.

Article 8 : Cas de refus et de retour.

Les articles ne respectant pas le règlement seront refusés ou laissés dans leur carton.

Nous vous souhaitons une bonne vente !

En résumé :

Chaque participant est autorisé à prendre cinq listes maximum (= 15 articles, prix : 2 €/liste).

Etiqueter comme expliqué plus haut ses articles et remplir la liste puis l'envoyer par mail à bavlandudal@gmail.com **dès que possible et au maximum le mercredi 28 octobre 2026.**

Envoyer par mail à bavlandudal@gmail.com une copie de votre pièce d'identité, le coupon « Acceptation du règlement » et l'attestation sur l'honneur complétés, datés et signés **au maximum le mercredi 28 octobre 2026.**

Prévoir une enveloppe timbrée pour maximum 2 listes, prévoir une deuxième enveloppe si vous prenez 3 listes, afin de recevoir la recette de vos ventes par chèque.

Venir chercher ses articles invendus avec le coupon à échanger contre la reprise de vos cartons le **dimanche 8 novembre 2026 de 17h à 18h** à la salle l'Atelier de Landudal.

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires de dépôt et de récupération de vos articles ainsi que les consignes d'étiquetage.

Acceptation du règlement de la bourse aux jouets

Je soussigné(e) reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la bourse aux jouets du dimanche 8 novembre 2026 organisée par le Comité des Fêtes de Landudal et m'engage à le respecter.

Fait à le / / 2026

Signature :

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de deux manifestations de ce type (troc et puces, vide-greniers, bourse aux vêtements/jouets, etc...) durant l'année 2026.

Fait à le / / 2026

Signature :

Bourse aux jouets du Comité des Fêtes de Landudal - 2026

Coupon à échanger contre la reprise de vos cartons à la salle l'Atelier de Landudal entre 17 h et 18 h le dimanche 8 novembre 2026.

Veillez à bien respecter les horaires.

Nom : Prénom :

Lettre d'identification :

Une table des articles oubliés ou ayant perdu leur étiquette se trouve à la sortie de la salle, merci de vérifier avant de partir que rien ne vous appartient.